

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 07 Novembre 2023
19 heures 00**

GF/EB

N° 003062

Finances -
Modification AP/CP
Réhabilitation
Gymnase Guigou

Affiché le :

Le Mardi 07 Novembre 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET donne pouvoir à M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé(e) Secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Vu la délibération n° 002848 du 22 mars 2023 autorisant l'AP/CP (autorisation de programme/crédit de paiement) pour la réhabilitation du Gymnase Guigou et du bâtiment Bains-Douches,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget peut mettre en œuvre des autorisations de programme pluriannuelles, réparties sur plusieurs exercices budgétaires, en crédits de paiements.

Cette procédure permet à une collectivité de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle favorise ainsi la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les opérations d'investissement pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20231107-003062-DF
Date de réception en préfecture : 14/11/2023

ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Suite à l'actualisation des montants du marché de réhabilitation du Gymnase Mickaël Guigou et à la réception des avenants de fin de chantier liés aux DGD,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer, au titre de l'année 2023, sur l'actualisation de l'autorisation de programme ouverte pour la réhabilitation du Gymnase Guigou au BP 2022.

Les crédits budgétaires correspondants sont présentés au vote du CM ce jour par la Décision Modificative n° 3.

• **Réhabilitation Gymnase Guigou**

AP 2021321001, Réhabilitation Gymnase Guigou	EXERCICES / CREDITS DE PAIEMENT				
		2022 CFU exécutions	2023 BP /CP	2023 DM03	Totaux
	Dépenses	143 264,88 €	2 228 815,22 €	50 000,00 €	2 422 080,10 €
	Etudes	44 567,60 €	158 815,22 €		203 382,82 €
	Travaux Matériels	98 697,28 €	2 070 000,00 €	50 000,00 €	2 218 697,28 €

**CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

VOTE l'actualisation de l'autorisation de programme décrite ci-dessus, au budget primitif du budget principal de la Ville d'Apt ;

VOTE les crédits de paiement au budget primitif du budget principal de la Ville d'Apt conformément au tableau ci-dessus ;

AUTORISE, Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Frédérique SACCO



LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20231107-003062-DE
Date de réception préfecture : 14/11/2023